



EMBAUCHE AU MAUVAIS COEFFICIENT

Par LIE, le 03/04/2009 à 20:56

Bonjour,

[s]Petit Historique:[/s]

Je suis employée de l'entreprise depuis 01/07/99 après plusieurs CDD on me propose un contrat de qualification de 2 ans j'obtiens donc diplôme avec succès qui n'est pas reconnu au niveau de l'état mais qui correspond à un BTS dans le milieu de la métallurgie. Je signe un CDI avec un coef. de 190 à la suite de cela en tant que gestionnaire de production, suite à une promotion et surtout à mon envie de quitter l'entreprise on m'a proposé un poste depuis Janv. 08 en qualité d'Assistante du service client. J'ai accepté avec une revalorisation de mon salaire. Cela fait env. 7 ans (au 31/05/09) que je suis embauchée par cette entreprise qui est régie par la convention collective de la Métallurgie. Dernièrement, après avoir sollicité une nouvelle fois mon resp. hiérarchique concernant une revalorisation de mon salaire suite à de nouvelles responsabilités dans ce poste, et bien évidemment après l'éternel discours "

ce n'est pas évident vu la conjoncture actuelle.. nous sommes très content de votre travail, continuez ainsi, nous avons de très bons échos de votre travail de la part de tous etc ..vous êtes classée en tête de liste pour la prochaine augmentation" Ne voulant pas en rester là avec un délégué de l'entreprise nous avons creusé plus le problème.. et nous nous sommes rendus compte qu'à mon embauche il y a 7 ans donc après avoir obtenu mon diplôme **TECHNICIEN DES METHODES D'INDUSTRIALISATION..** qui correspondait dans la convention collective de Métallurgie au coef. 255! Donc nous avons rédigé un courrier à la responsable des ressources humaines en ce sens j'ai donc été reçu par mon responsable hiérarchique direct et le PDG qui m'a expliqué effectivement que c'était une erreur de leur part mais que la législation ne prévoyait qu'un remboursement rétroactif sur 5 ans je lui ai donc dit que ce je n'étais pas d'accord. Donc Fin Mars 2009 ils m'ont versé sur 5 ans ce qu'ils pensaient me devoir. Mais je pense avoir subi un préjudice bien +important, en effet: 7 ans où je n'ai pas cotisé au bon taux à caisse de retraite, primes participations et intéressement malcalculés, remboursement sur 5 ans alors que sur 7ans , de +vu avec d'autres employés avec BTS ils ont eu 1 coef. 255 à l'embauche puis au bout de 6 mois: 270 et au bout de 18mois: 285 et tout ce qui je n'ai pas calculé.

Qu'en pensez vous ? MERCI LIE.